

Information sur Votaccess

Assemblée générale EDF 30 mai 2013

Qu'est-ce que Votaccess ?

C'est une plateforme électronique, développée par les banques françaises, en vue de permettre aux actionnaires d'obtenir des informations sur une assemblée générale et de saisir directement leurs instructions de vote (ou procuration ou demande de carte d'admission).

Comment obtenir les informations sur les assemblées générales via Votaccess ?

Lorsque l'assemblée générale s'ouvre aux votes, l'émetteur met à disposition des réseaux bancaires connectés à la plateforme, toute la documentation liée à cette assemblée. Ainsi sur Votaccess, toutes les informations sont disponibles sous format électronique.

La manière d'accéder à la plateforme de vote est simple et sécurisée. Il suffit à l'actionnaire au porteur disposant d'un accès en ligne à son compte titres ou PEA de s'y connecter via Internet, avec ses codes d'accès habituels.

Sous réserve de proposition de ce service par son réseau bancaire, l'actionnaire au porteur, pendant la période d'ouverture du vote (du 19 avril au 29 mai 15 h), voit apparaître un cartouche portant la mention « Vote AG » sur la ligne correspondant aux actions EDF de son compte titres ou PEA. En cliquant sur ce cartouche l'actionnaire au porteur sera automatiquement redirigé de manière sécurisée vers la plateforme Votaccess.

EDF envoie une convocation à ses assemblées générales aux seuls actionnaires au nominatif (pur ou administré) mais souhaite permettre au plus grand nombre de ses actionnaires de participer en personne ou par un vote par Internet. Pour des raisons de logistique un seuil minimal de détention de titres est toutefois requis encore cette année :

- les actionnaires au porteur détenant au moins 20 actions EDF, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess, et qui ont un accès en ligne à leur compte titres ou PEA, pourront ainsi s'exprimer via Votaccess,
- les autres actionnaires au porteur souhaitant voter devront, comme auparavant, se rapprocher de leur banque en demandant à voter par correspondance, ou par Internet via le site mis à disposition par BNP Paribas Securities Services.

Que peut-on faire via Votaccess ?

- Consulter la documentation
- Demander une documentation complémentaire
- Exprimer son vote
- Imprimer une attestation de vote

Comment voter par Votaccess ?

Lorsque l'actionnaire arrive sur la page d'accueil de Votaccess, il peut exprimer son vote :

- En donnant pouvoir au président ;
- En votant sur les résolutions ;
- En demandant une carte d'admission pour assister à l'assemblée générale ;
- En donnant ou révoquant un mandat (au Président ou à un tiers) ;

Ecran d'accueil de Votaccess



Pour exprimer un vote ou consulter l'historique du vote lorsque le vote a été enregistré.

Votaccess est-il sécurisé ?

- La connexion à Votaccess, à partir du site internet de son réseau bancaire, est sécurisée et disponible 24 h / 24 et 7 j / 7 sans besoin de s'identifier une seconde fois,
- Les données relatives à son identification sont toutes cryptées. Seule la banque et le centralisateur de l'assemblée générale mandaté par EDF sont capables de déchiffrer ces informations.
- Tous les contrôles sont effectués afin de vérifier que l'actionnaire n'a pas déjà voté par ailleurs.

Quels sont les avantages de Votaccess ?

- La communication est rapide et fiable, et il est possible :
- de voter jusqu'à 15 h la veille (jour ouvrable) de l'assemblée générale.
- d'imprimer sa carte d'admission immédiatement de chez soi ou bien de la recevoir par courrier.
- de consulter toutes les informations relatives à l'assemblée générale, et notamment le texte des résolutions, et de voter.
- de révoquer un mandat et mandater une nouvelle personne.
- de vérifier les instructions de vote exprimées et en imprimer l'attestation.

Votaccess contribue au développement durable en limitant la quantité de papier et le cheminement par courrier.